

RCS : SAVERNE  
Code greffe : 6751

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SAVERNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00540  
Numéro SIREN : 877 499 236  
Nom ou dénomination : 2CLV

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2020 sous le numéro de dépôt 2524

198540

27 JUL. 2020

A2524

**SARL 2CLV**

**Société à Responsabilité Limitée au capital de 200 100.00€**

**8A, rue de la Forêt**

**67 280 URMATT**

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la**  
**Transformation de la société 2CLV, société à responsabilité limitée, en société**  
**par actions simplifiée.**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société au 31 décembre 2019 ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

**Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- depuis le 31 décembre 2019, date d'arrêté des derniers comptes annuels, votre société connaît un chiffre d'affaires à néant qui s'explique notamment par un premier exercice comptable de 6 mois ;
- depuis le 31 décembre 2019, date d'arrêté des derniers comptes annuels, votre société dispose d'un capital social de 200 100€ ayant notamment pour origine un apport de titres de participation valorisé à 200 000€ conformément au rapport du commissaire aux apports daté du 20 décembre 2019 ;

### Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.
- Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

Le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se traduit par une perte d'un montant de 2859,13€. S'agissant du premier exercice comptable de la société, l'absence notamment de réserves, ne permet pas à la société de compenser cette perte.

Le montant des capitaux propres au 31 décembre 2019 s'élève à la somme de 197 241€.

En raison de ces observations, nous sommes d'avis que le montant des capitaux propres n'est pas au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

Fait à Scherwiller, le 17 juillet 2020

Philippe DOUCY

GRAND EST AUDIT SAS

Commissaire à la transformation

